

# DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU COMITÉ

DU CONSEIL

SÉANCE DU 30 / 06 / 2017

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

(1) Le Conseil Municipal

(1) Le Comité Syndical

(1) Le Conseil

réuni sous la présidence de M Didier Quentin

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 30 / 06 / 2017 ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de

7.161.696,43 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

REQU  
06 JUIL. 2017  
SIP ROCHEFORT

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 4.946.354,02
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	+ 2.215.342,41
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 7.161.696,43
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	626.383,12
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	4.650.511,37
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	4.024.128,25

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	4.024.128,25
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	3.137.568,18

(1) Un déficit de fonctionnement de  
Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Pour Le Député-Maire  
Et par délégation, Le Maire  
Le Premier Adjoint,

Fait à Royan, le 30 / 06 / 2017

Délibéré par (1)  Le Conseil Municipal,  
 Le Comité Syndical,  
 Le Conseil



À Royan Patrick MARENCO 2017

Nombre de membres en exercice 33  
Nombre de membres présents 29  
Nombre de suffrages exprimés 23

Votes : Contre 2 Pour 21  
Abstentions 10

Date de convocation : 23/06/2017



Certifié exécutoire par :  
 Le Maire  Le Président  
compte tenu de la réception  
en \_\_\_\_\_ Préfecture, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
et de la publication, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
À ROYAN le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Le Maire, le Président,

(1) Cocher la case correspondante.  
(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.  
(3) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_ F, subvention : \_\_\_\_\_ F ou autofinancement : \_\_\_\_\_ F.  
(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.